

**grenelle de l'insertion**  
**journée du 21 mai 2008 - Hôtel du Département de Montpellier**  
**« pour le maintien dans un emploi de qualité »**

Synthèse des propositions des 4 réunions préparatoires

- A : Synthèse des travaux préparatoires
- B : Liste des propositions

**A : synthèse des travaux préparatoires**

Pour préparer les travaux du 21 mai 2008, quatre réunions préparatoires se sont tenues avec des collègues représentant les parties prenantes de l'insertion : les acteurs de l'insertion, les bénéficiaires, les entreprises et les institutions.

Ces réunions ont eu une visée pragmatique : en écoutant les représentants sur le thème du maintien dans un emploi de qualité, on a formalisé des propositions concrètes d'amélioration du service rendu à l'usager, qu'il soit bénéficiaire du RMI ou entreprise.

54 propositions ont donc été formalisées par cette méthode, chacune d'entre elles est rattachée à une fiche action qui explicite un constat. Des contributions écrites sont également enregistrées : elles seront utilisées dans une démarche d'amélioration et de gouvernance du dispositif.

Une analyse de ces travaux permet de répartir les propositions en 5 axes :

- Faciliter les relations avec le monde économique
- Assurer un accompagnement de qualité vers et dans l'emploi
- Améliorer l'accès à la formation
- Adapter le contrat aux besoins des bénéficiaires et des employeurs
- Revisiter les procédures pour les rendre plus efficaces et moins lourdes

Si ces travaux n'ont pas fait apparaître de contradiction entre les points de vue, ils ont permis d'exprimer la diversité des besoins, et donc des solutions qui en découlent. Par exemple, l'outil « contrat aidé », plébiscité, peut s'adresser à différents publics et faire l'objet de contre-parties diverses adaptées aux publics (plus ou moins en difficulté) et aux employeurs (public, privé, marchand, non marchand, avec ou sans saisonnalité). Plutôt qu'un contrat unique, ce sont deux ou trois contrats avec des modalités ajustables qu'il faut envisager.

De la même façon, les relations avec le monde économique ont fait l'objet de nombreuses propositions et ressortent comme un axe de travail important. Là encore, les divers points de vue exprimés fournissent aux institutions des pistes pour faciliter ces relations. Les liens existants et le travail déjà entrepris dans la constitution de réseaux d'entreprises fournissent un bon point d'appui pour développer les liens utiles.

Sur plusieurs axes, les participants ont exprimé des propositions semblables. On notera, par exemple, l'accompagnement vers et dans l'emploi, pour lequel – lorsqu'il est adapté à la situation de la personne - le besoin est confirmé et les résultats sont présents. De même, la communication et l'information (qui va jusqu'à l'image du dispositif et de ses bénéficiaires) ressortent, en filigrane, comme des sujets d'attention pour mobiliser l'ensemble des mesures.

La réunion de synthèse du 7 mai regroupe quelques participants parmi les quatre réunions précédentes tenues par collègue. Son objet n'est pas de commenter une à une les 54 propositions élaborées en 10 heures de réunions. On ne peut pas non plus envisager de classement en priorités, sauf si elles s'expriment spontanément.

En revanche, cette réunion permettra de retourner à chaque collègue la teneur des propositions émises par les autres collègues. Les réactions feront apparaître, d'une part, les points de convergence et, d'autre part, les mesures qui nécessiteront un travail d'ajustement dans la mise en œuvre. Les mesures phares, celles qui seraient proposées publiquement au cours de la journée du 21 mai, pourraient se dégager à l'issue de cette réunion de travail.

Il s'agit d'une première qui peut augurer d'une méthode de gouvernance nouvelle pour le dispositif RMI.

## B : liste des propositions

### 1. Faciliter les relations avec le monde économique

#### *Les acteurs de l'insertion*

- **Soutenir la mise en réseau des opérateurs de l'insertion** et la **mutualisation de postes** de chargés de relations entreprises
- Réaliser une **cartographie des dispositifs d'insertion** par territoire
- **Faciliter l'accès des structures de l'insertion par l'économique aux clauses d'insertion**, voire généraliser le recours missions d'intérim d'insertion en amont des embauches par l'entreprise
- Soutenir les associations d'accompagnement emploi afin qu'elles **proposent leurs services et leurs compétences aux entreprises**
- Dans le secteur des **emplois de service, les Associations Intermédiaires demandent qu'une médiation soit effectuée par le PES34** (Pôle Emploi Services) avec les organismes de service à la personne.
- Rendre possible ou **faciliter les stages en entreprise** pendant le contrat de travail dans une structure d'insertion par l'économique

#### *Les bénéficiaires*

- **Favoriser les immersions en entreprise** qui permettent à la fois de renouer avec le monde du travail et d'acquérir une meilleure connaissance de l'activité professionnelle.
- **Mettre en place des campagnes de communication** et de sensibilisation à grande échelle et sur le plan local
- Maintenir et développer le **recrutement par le biais du CIRMA**

#### *Les institutions*

- **Développer des actions collectives** correspondant aux besoins des branches professionnelles pour permettre aux personnes de répondre à plusieurs offres d'emploi .
- **Former les travailleurs sociaux au monde économique** pour faciliter la transversalité
- **Développer les liens entre réseaux d'entreprises** (celles qui répondent aux marchés, celles qui embauchent des contrats aidés, celles qui font partie des groupements d'entreprises, celles aidées par le département ...)

### 2. Assurer un accompagnement de qualité vers et dans l'emploi

#### *Les acteurs de l'insertion*

- **Mobiliser et renforcer les accompagnements** qui articulent les actions visant à la reprise de confiance en soi et de savoir être et des actions de recherche d'emploi
- **Renforcer les accompagnements vers l'emploi** et la prise en compte des questions de mobilité, d'autonomie, de représentations de l'entreprise **préalablement à l'emploi** (par des ateliers et stages en entreprise par exemple)
- **Prolonger la période d'essai en ayant recours à des contrats de mission en ETTI dans l'entreprise** préalablement à la signature du CI RMA
- construire une **éthique et une responsabilisation des structures** d'insertion et **communiquer positivement** sur les bénéficiaires
- **Maintenir et développer les 2 formes d'accompagnement individuel et collectif**
- **Formaliser des parcours d'insertion**, non seulement en traitant les problèmes de la personne mais surtout **en s'appuyant sur ses points forts et compétences.**

#### *Les bénéficiaires*

- **Mobiliser et renforcer les accompagnements dans l'emploi** : par un suivi individualisé (soutien administratif et relationnel), il est vecteur de lien social donc d'insertion.

#### *Les entreprises*

- **Former les chefs d'entreprise au tutorat** ou à l'accompagnement
- **Moduler l'accompagnement** dans l'emploi en fonction des besoins
- **Clarifier les rôles respectifs** de l'employeur (tuteur) et du travailleur social dans l'accompagnement dans l'emploi

grenelle de l'insertion 21 mai 2008

Département de l'Hérault – ANPE – Haut Commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté  
synthèse des groupes de travail

### 3. Améliorer l'accès à la formation et l'adaptation des compétences

#### *Les acteurs de l'insertion*

- **Adapter les formations** aux demandes des entreprises
- **Développer des modules de formation non qualifiante** (adaptation au poste de travail, initiations techniques, remise à niveau...) et clarifier la question du statut
- Mettre en place des **formations des personnels d'encadrement** pour les associations et chantiers d'insertion

#### *les bénéficiaires*

- **Élargir l'accès à la formation à tous les contrats aidés**, quels que soient le niveau de formation demandé, l'âge, la qualification

#### *Les entreprises*

- **Favoriser le rapprochement entre les entreprises et les organismes de formation du territoire**

#### *Les institutions*

- **Clarification des fiches de postes** dès la signature du contrat
- **Travailler sur les savoir-être, les comportements et le respect des règles**
- **Évaluation du besoin en formation** un mois après le début du contrat.
- **Mobilisation plus forte des dispositifs de formation de la région**

### 4. Créer le contrat adapté aux besoins des bénéficiaires et des employeurs

#### *Les acteurs de l'insertion*

- Prévoir un volet du contrat aidé unique qui **identifie et légitime l'intervention des associations** d'accompagnement dans l'emploi vis à vis de l'entreprise (comme dans le RMA+, mais pour tous les contrats aidés)
- Créer un **contrat de travail aidé souple** (flexible) : durée de contrat, de temps de travail, intégration de temps de formation dans le temps de travail, cumul avec d'autres emplois... **et mener une expérimentation avec les ACI**
- **Prolonger de la durée de l'agrément IAE**
- Permettre **l'accès des associations intermédiaires au contrat aidé unique**, et « faire sauter » le seuil des mises à disposition en entreprise

#### *les entreprises*

- Verser l'aide financière non pas tout de suite mais après avoir vérifié que l'emploi a été pérennisé (« **aide crescendo** » ou **progressive**)
- **Valoriser les aides en finançant des formations**, des adaptations, des accompagnements plutôt qu'une aide fixe sans contrepartie
- La collectivité doit jouer un rôle dans la **diffusion de l'information sur les dispositifs d'insertion** et les circuits afin de rendre le système moins complexe

#### *Les institutions*

- **Contrat engageant l'entreprise sur un tutorat et une pérennisation**, le département sur un accompagnement et une aide et la personne sur l'insertion dans l'emploi.
- Prévoir un **dispositif passerelle du secteur non marchand vers le secteur marchand**
- Contrats de travail à **durée hebdomadaire courte pour les bénéficiaires qui en ont besoin** et sur des travaux d'intérêt général et dispositif adapté pour les personnes qui sortent du l'AAH vers le RMI
- Prévoir un **CDI saisonnalité**
-

## **5. Revisiter les procédures pour les rendre plus efficaces**

### *Les acteurs de l'insertion*

- **Améliorer la gouvernance de l'insertion** pour donner de la visibilité sur les orientations
- Mener des **groupes de travail** entre les institutions (CG, DDTEFP, ANPE, Région) et les acteurs de l'insertion professionnelle sur les critères d'évaluation des actions et sur la question du recrutement

### *Les bénéficiaires*

- **Prévoir des assouplissements dans le cadre de la procédure de surendettement**
- **Possibilité de cumuler les emplois**
- **Recalculer les effets de seuil (RMI, forfait logement)**
- **Créer un lieu unique où sont regroupés les différents acteurs de l'insertion** (organismes payeurs, d'orientation, d'emploi) et ce, afin d'avoir des informations précises et individualisées.
- **Avoir un interlocuteur unique** en capacité de répondre à toutes les demandes ou de faire le lien avec les services compétents et de façon rapide.
- **Simplifier les procédures administratives** et la transmission des pièces (dossier unique)
- **Demander un agrément IAE systématique pour toutes les personnes en clause d'insertion**

### *Les entreprises*

- **Favoriser les regroupements d'entreprises**

### *Les institutions*

- **Formaliser un constat des acquis dans l'emploi** (y compris formation et comportement) pour les valoriser comme étape de parcours.
- **Attirer l'attention de l'Etat sur les modalités de paiement des 12 % des contrats aidés.**